

Le 28/07/2016

Mesdames, Messieurs,

La saison sportive 2016 – 2017 se termine le mois prochain. Il est donc temps de penser au calendrier des compétitions de la saison sportive 2016-2017.

Calendrier des compétitions

Je vous rappelle les démarches administratives concernant les compétitions sélectives au Championnat de France et les Manches de Coupe de France.

- ✓ Compétitions sélectives : déclaration auprès de la CNA, du collège des juges et auprès du comité dont dépend la compétition avant le 23 septembre 2016. Ces compétitions peuvent être effectuées dès la fin septembre 2016 et au plus tard 1 mois calendaire avant le Championnat de France.

Pour cela, l'organisateur doit transmettre obligatoirement le formulaire « Dossier de candidature » de demande d'organisation d'une compétition par internet (le lien sera mis en place dès le début de la semaine prochaine).

Si ces conditions ne sont pas remplies en amont de la compétition, alors cette dernière ne sera officielle et ne pourra pas servir de sélection aux athlètes pour le Championnat de France.

- ✓ Coupe de France : le circuit a été défini et comporte 5 manches.
 - ❖ 27 novembre 2016 : Montreuil
 - ❖ 29 janvier 2017 : Angers
 - ❖ 18-19 février 2017 : Puy en Velay
 - ❖ 5 mars 2017 : Angoulême
 - ❖ 18-19 mars 2017 : Besançon (finale)

Pour rappel, il est demandé qu'aucune autre compétition n'ait lieu dans le comité ou région organisant une manche de coupe de France à la même date.

- ✓ Compétition non sélectives : déclaration auprès du comité dont elle dépend (club, CODEP, ...), du président de la CNA, et auprès du collège des JFA2 par internet (site CNA) 1 mois calendaire avant la date de l'événement.

Pour cela, l'organisateur doit transmettre obligatoirement par internet la demande d'enregistrement de « déclaration de candidature à l'organisation d'une compétition d'apnée » disponible sur le site de la CNA (le lien sera mis en place dès le début de la semaine prochaine).

Si ces deux conditions ne sont pas remplies en amont de la compétition alors cette dernière ne sera pas officielle et ne pourra pas servir de sélection des athlètes pour des compétitions de niveau départemental, régional (Ligue), inter-régional ou Manche de coupe de France.

Nom des compétitions

Petite attention concernant le nom des compétitions sur les affiches et sites internet. Si une compétition est inter-régionale, il faut déclarer les régions concernées sur le dossier de déclaration, sur le PV de la compétition mais aussi sur les affiches et sur les sites internet.

Logo et charte FFESSM

Toutes les affiches, publications, reportages télévision doivent faire apparaître le logo de la CNA disponible dans l'onglet « logo » sur le site de la CNA.

En vous remerciant de votre implication et de votre aide au développement de l'apnée.

Sportivement

Marie-Paule

MP Gellé
Chargée du collège JFA2
Tél : 06 16 35 25 47